

FICHE INFO

Etablissements de santé (services d'urgence, SAMU), acteurs permanence des soins ambulatoires, CDOM

Rappel procédure de gestion des admissions en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat

4 octobre
2024

En complément de la plaquette « soins psychiatriques sans consentement sur décision des représentants de l'Etat en Normandie » présentant l'organisation mise en place par l'ARS de Normandie et les préfectures, en semaine et en astreinte (18h-8h30, week-ends et jours fériés), il est apparu utile de rappeler **les 3 principales voies d'entrées dans ces soins psychiatriques sans consentement** (municipale, préfectorale, carcérale) et leurs spécificités.

Trois maquettes d'avis ou de certificats médicaux sont ainsi mises à disposition des professionnels afin de faciliter la gestion de certaines situations en s'appuyant sur des supports permettant de sécuriser juridiquement les procédures suivantes :

1° admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat : procédure L.3213-1 du CSP,

2° mesures provisoires d'urgence prises par un maire : procédure L. 3213-2 du CSP (pour cette procédure le certificat médical ou l'avis médical devra être adressé au maire concerné qui motivera son arrêté municipal à l'appui de ces éléments médicaux. Ce dernier transmettra l'arrêté et l'avis ou le certificat médical, immédiatement à l'établissement de santé habilité à accueillir des patients sans consentement, et dans les 24 heures à l'ARS ;

3° admission en soins psychiatriques d'un détenu atteint de troubles mentaux, procédure L. 3214-3 (en lien avec l'établissement pénitentiaire concerné).

Vous remerciant de diffuser très largement ces documents et de les personnaliser, le cas échéant, avec vos entêtes et/ou tampons (documents word joints à cet effet).

Les agents du pôle soins et sûreté des personnes se tiennent à votre disposition pour toutes informations utiles dans l'application de ces mesures.

Des coordonnées utiles Pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime	<u>Heures ouvrables (8h30/18h) :</u> ARS site de Caen (siège) <u>Pôle Soins et Sûreté des Personnes</u> <u>Equipe métier soins psychiatriques sans consentement 76/27</u> Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAEN CEDEX 4 Téléphone : de 8 h 30 à 18 h : 02.50.28.72.86 / 02.50.25.72.87 En priorité, méf : ars-normandie-dos-76-27-soins-psychiatriques@ars.sante.fr <u>18 h à 8 h 30, week-end et jours fériés :</u> <u>Prendre contact avec le standard mutualisé de la préfecture de région à Rouen</u> qui réceptionnera toutes les pièces utiles à la procédure (certificat ou avis médical, arrêté municipal, PV de police le cas échéant) et transmettra, pour gestion, au cadre d'astreinte de l'ARS. Tél. : 02.32.76.55.00 Mél : pref-standard@seine-maritime.gouv.fr A noter qu'en ce qui concerne les procédures municipales, il n'est pas utile de contacter la préfecture pendant la nuit puisque le cadre d'astreinte de l'ARS ne pourra préparer l'arrêté préfectoral de confirmation qu'à réception du certificat de 24 heures (l'arrêté provisoire et le certificat médical initial devront donc être transmis dès le matin suivant par messagerie selon la période).
Etablissements de santé autorisés en psychiatrie 76/27 qui assureront la prise en charge des personnes malades (établissement à déterminer selon le secteur concerné)	<u>Centre Hospitalier du Rouvray</u> 4, rue Paul Eluard BP 45 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN Tél. : 02 32 95 18 98 (bureau des entrées) ou 02.32.95.12.34 (standard) Mél : bde@ch-lerouvray.fr <u>Hôpital Pierre Janet</u> 47, rue de Tourneville 76600 LE HAVRE Tél. : 02.32.73.39.71 (bureau des entrées) Mél : urgences.hpj@ch-havre.fr service.ssc@ch-havre.fr <u>Centre Hospitalier de Dieppe</u> Avenue Pasteur BP 219 76202 DIEPPE CEDEX

	Tél. : 02.32.14.76.76 (standard demander poste 6033) Mél : aspdre-dieppe@ch-dieppe.fr <u>Centre Hospitalier de Navarre</u> 62, rue de Conches 27022 EVREUX Tél. : 02.32.31.77.07 (bureau des entrées) Mél : bde@nh-navarre.fr standard@nh-navarre.fr
Des coordonnées utiles Pour les départements 14/50/61	<u>Heures ouvrables (8h30/18h) :</u> ARS site de Caen (siège) <u>Pôle Soins et Sûreté des Personnes</u> <u>Equipe métier soins psychiatriques sans consentement 14/50/61</u> Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAEN CEDEX 4 Téléphone : de 8 h 30 à 18 h : 02.50.28.72.85 / 02.50.28.72.88 En priorité, mél : ars-normandie-dos-14-50-61-soinspsy@ars.sante.fr <u>En horaires d'astreinte de 18 h à 8 h 30, week-end et jours fériés :</u> <u>Prendre contact avec le standard mutualisé de la préfecture de région à Rouen</u> qui réceptionnera toutes les pièces utiles à la procédure (certificat ou avis médical, arrêté municipal, PV de police le cas échéant) et transmettra, pour gestion, au cadre d'astreinte de l'ARS. Tél. : 02.32.76.55.00 Mél : pref-standard@seine-maritime.gouv.fr A noter qu'en ce qui concerne les procédures municipales, il n'est pas utile de contacter la préfecture pendant la nuit puisque le cadre d'astreinte de l'ARS ne pourra préparer l'arrêté préfectoral de confirmation qu'à réception du certificat de 24 heures (l'arrêté provisoire et le certificat médical initial devront donc être transmis dès le matin suivant par messagerie selon la période).
Calvados Etablissements de santé autorisés en psychiatrie qui assureront la prise en charge des personnes malades (établissement à déterminer selon le secteur concerné)	<u>Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM)</u> 15 ter rue Saint Ouen BP 223 14012 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.30.50.50 (accueil standard) Service livre de la loi : 02.31.30.92.11 Mél : livre-de-la-loi@epsm-caen.fr accueil@epsm-caen.fr

	<u>Centre Hospitalier Universitaire (CHU)</u> Centre Esquirol Avenue de la Côte de Nacre CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9 En journée jusqu'à 16h: Mél : spsc@chu-caen.fr Tél. : 02.31.06.50.62 (bureau des entrées) ou 02.31.06.48.11 A compter de 16h et en astreinte : Mél : spsc@chu-caen.fr administrateur-garde@chu-caen.fr Tel : 02.31.06.50.62 <u>Centre Hospitalier de BAYEUX</u> Route d'Argouges 14401 BAYEUX CEDEX En journée jusqu'à 16h: Mél : sec3.psychiatrie@ch-ab.fr sec.psychiatrie@ch-ab.fr Tél. : 02.31.51.51.47 (bureau des entrées) / 02.31.51.51.51 (standard) A compter de 16h et en astreinte : Mél : soins.nerval1@ch-ab.fr Tel : 02.31.10.29.10
Manche Etablissements de santé autorisés en psychiatrie qui assureront la prise en charge des personnes malades (établissement à déterminer selon le secteur concerné)	<u>Fondation Bon Sauveur de la Manche – site La Glacerie</u> 359 AVENUE BANQUE A GENETS 50470 LA GLACERIE En journée jusqu'à 17h : Tél. : 02.33.88.68.04 ou 68.08 (bureau des entrées) / 02.33.77.77.77 (standard) Mél : service.pec-nord@fbs50.fr A partir de 17h et en période d'astreinte : Tél : 02.33.77.77.77 ou 02.33.21.84.00 Mél : astreintecds@fbs50.fr service.pec-nord@fbs50.fr

	<u>Fondation Bon Sauveur de la Manche site de SAINT-LO</u> 65, rue de Baltimore - 50001 SAINT-LO CEDEX En journée jusqu'à 17h : Tél. : 02.33.77.77.16 ou 77.44 (bureau des entrées) / 02.33.77.77.77 (standard) Mél : service.pec-centre@fbs50.fr A partir de 17h et en période d'astreinte : Tél : 02.33.77.77.77 ou 02.33.21.84.00 Mél : astreintecds@fbs50.fr service.pec-centre@fbs50.fr <u>Centre Hospitalier de l'Estran</u> 7, chaussée de Villecherel 50170 PONTORSON Tél. : 02.33.60.73.18 (bureau des entrées) – 02.33.60.72.00 (standard) Mél : bureau.entrees@ch-estran.fr
Orne Etablissements de santé autorisés en psychiatrie qui assureront la prise en charge des personnes malades (établissement à déterminer selon le secteur concerné)	<u>Centre Psychothérapique de l'Orne, sites d'ALENÇON et de L'AIGLE</u> 31, rue Anne-Marie Javouhey BP 358 - 61014 ALENCON CEDEX En journée jusqu'à 17h : Tél. : 02.33.80.71.14 ou 71.27 (bureau des entrées) Mél : gap@cpo-alencon.net A partir de 17h et en période d'astreinte : Tel : 02.33.80.71.00 (standard) Mél : standard@cpo-alencon.net gap@cpo-alencon.net <u>Hôpital Jacques Monod</u> rue Eugène Garnier 61104 FLERS CEDEX En journée jusqu'à 17h : Tél. : 02.33.62.62.70 (secrétariat de psychiatrie) Mél : psychiatrie.flers@ght-cdn.fr A parti de 17h et en période d'astreinte : Tél : Administrateur de garde via le 02.33.62.62.00 (standard) Mél : astreinte.flers@ght-cdn.fr psychiatrie.flers@ght-cdn.fr



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035

14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr

